

Conseil municipal du 22 juin 2026

Rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur :

Sommaire

PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE	4
1. PRESENTATION DES EQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024	5
1.1. EVOLUTION DES EQUILIBRES FINANCIERS	5
1.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
1.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19
2. LES PRINCIPALES REALISATIONS BUDGETAIRES 2025	22
2.1. LES POLITIQUES EDUCATION ENFANCE ET JEUNESSE	222
2.2. COHESION SOCIALE, SOLIDARITE ET RELATION AUX USAGERS.....	24
2.3. LA POLITIQUE CULTURELLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.4
2.4. LA POLITIQUE SPORTIVE	25
2.5. LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET AUX INITIATIVES LOCALES.....	25
2.6. LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	25
2.7. LES RESSOURCES INTERNES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.26

Préambule : Rappel de la procédure budgétaire

Le vote du compte financier unique, qui remplace à la fois le compte administratif et le compte de gestion votés les années précédentes, est un temps fort de la vie d'une collectivité locale.

Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire. Plus qu'un compte rendu de gestion de l'ordonnateur à l'assemblée délibérante, il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la Collectivité.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une Collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les futurs investissements.

L'approbation du compte financier unique, élaboré conjointement avec le trésorier, intervient avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

Le rapport présente, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, l'équilibre des comptes par section budgétaire ainsi que les principales réalisations de l'année 2025. A noter, l'année 2025 a été marquée par une incertitude économique, tant au niveau national qu'international. En parallèle, la dynamique des recettes de fonctionnement, portée par la fiscalité, a été plus limitée que celles connues les années passées.

La situation reste globalement difficile, mais nous notons une légère amélioration par rapport au CA 2024.

1. Présentation des équilibres financiers de l'exercice 2025

Cette première partie du rapport a pour objectif de présenter les principaux ratios permettant d'apprécier la santé financière de la Collectivité, et de détailler par chapitre budgétaire les évolutions et taux de réalisation constatés, en fonctionnement et en investissement, sur une échelle pluriannuelle.

1.1. Evolution des équilibres financiers

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes courantes de fonctionnement	25 855 650	27 890 026	29 394 757	29 559 003	30 195 703
Dépenses courantes de fonctionnement	22 072 578	23 812 963	25 124 239	27 552 830	27 796 616
Épargne de gestion courante	3 783 072	4 077 063	4 270 518	2 006 173	2 399 087
Charges financières	172 434	158 590	119 345	88 591	95 587
Produits financiers	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	33 970	22 812	71 151	820	1 839
Produits exceptionnels	152 475	67 796	38 428	28 270	79 517
Provisions	10 000	10 000	82 101	5 701	5 432
Épargne brute	3 719 143	3 953 457	4 036 349	1 939 332	2 375 746
Capital de la dette	955 017	1 168 859	1 095 271	796 434	816 987
Épargne nette	2 764 126	2 784 598	2 941 077	1 142 898	1 558 760
Capital restant dû	5 154 666	6 485 807	5 390 536	4 594 101	5 777 115
Capacité de désendettement (en années)	1,39	1,63	1,34	2,37	2,43
Taux d'épargne brute (en %)	14,30	14,22	13,71	6,48	7,85

Les **recettes réelles de fonctionnement** du compte administratif 2025 connaissent une progression moyenne à basse de +2,3%, après une progression très modérée de + 0,5 % en 2024 (pertes de bases foncières du site Arc-en-Ciel) et des évolutions importantes en 2022 et 2023. Le taux de croissance annuel moyen sur 5 ans atteint 3,73% sur la période 2021-2025.

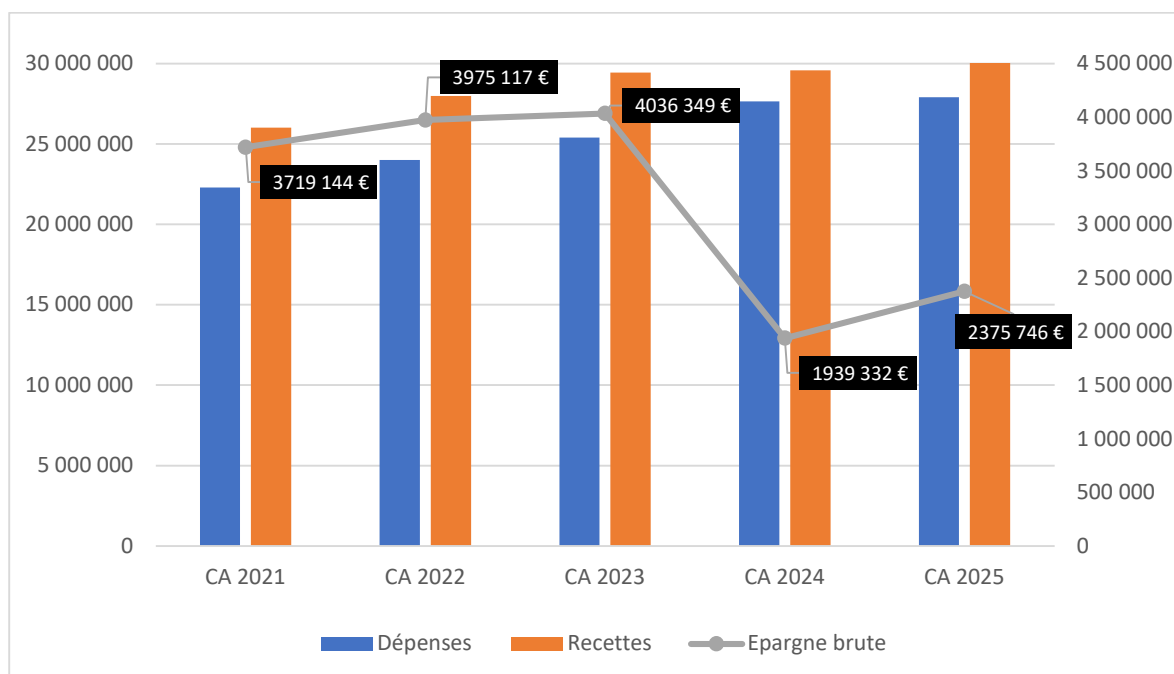
La dynamique relativement limitée des recettes en 2025 s'explique principalement par une fiscalité locale évoluant de +1,8%, un niveau proche du coefficient d'actualisation des bases de +1.7%, sous tendant une quasi-stagnation des bases foncières de la commune. A l'inverse, les droits de mutation, après avoir connus un point bas en 2024 sont en augmentation de +19% (-12%, +162 000 euros).

En parallèle, les dépenses de fonctionnement n'ont progressé que de + 0,9 % par rapport à 2024, les charges générales des services diminuant notamment de -3%. L'évolution des charges de personnel est également limitée à +1,85%, la hausse des cotisations CNRACL représentant plus de la moitié de cette évolution. Le taux de réalisation budgétaire des charges à caractère général atteint 93% au CA 2025, une réalisation identique à celle de 2024, qui était en sensible amélioration par rapport aux années précédentes.

L'épargne brute, représentant la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, augmente en 2025 (+22,5%) pour atteindre 2,38 M€.

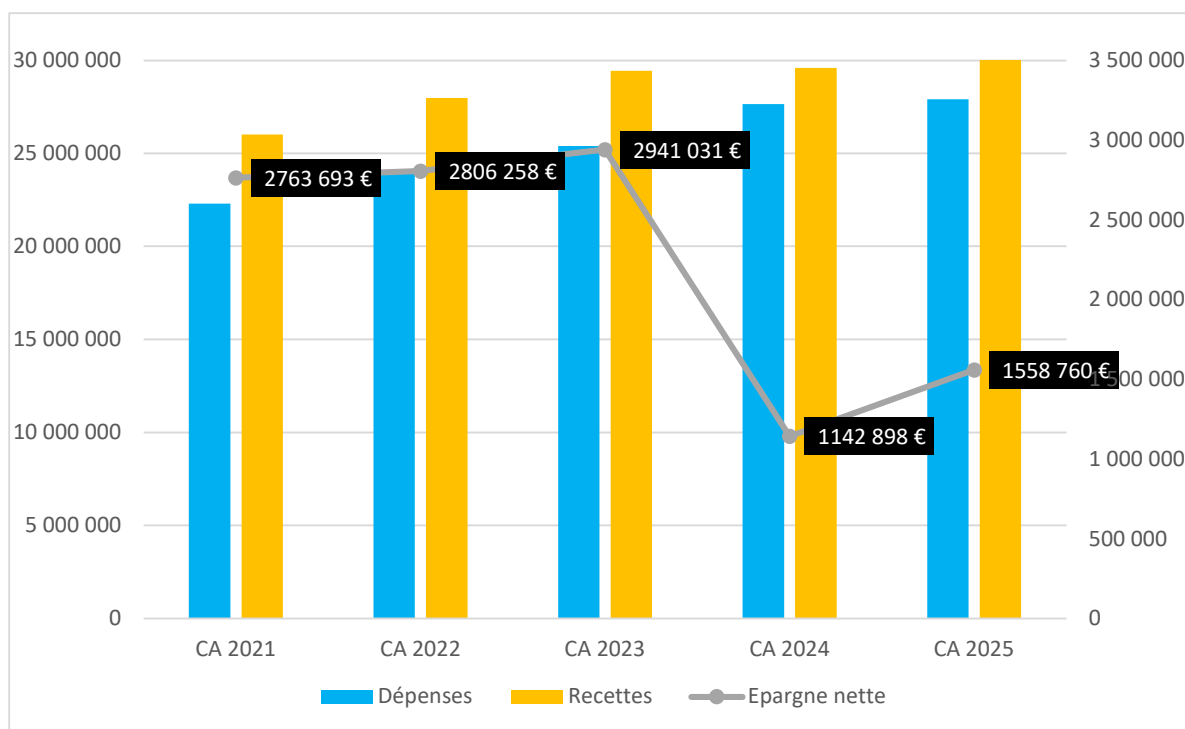
Le taux d'épargne brute, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, suit la même tendance et s'établit à **7,85 %** en 2024, soit un niveau très légèrement inférieur au seuil plancher fixé à 8 %.

Evolution de l'épargne brute



Le niveau d'épargne détermine les capacités de la Collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également **épargne nette**, (ou épargne disponible pour investir) sert à financer le programme d'investissement de la Ville. Il augmente en 2025 (+36%) pour atteindre 1,56 M€.

Evolution de l'épargne nette



1.2. La section de fonctionnement

1.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	2024	2025	Différence	Variation
011 - charges à caractère général	5 277 330 €	5 119 077 €	- 158 253 €	-3,0%
012 - charges de personnel	19 272 014 €	19 629 141 €	357 127 €	1,9%
014 - atténuations de produits	163 865 €	222 199 €	58 334 €	35,6%
65 - autres charges de gestion courante	2 839 621 €	2 826 199 €	-13 422 €	-0,5%
66 - charges financières	88 591 €	95 587 €	6 996 €	7,9%
67 – charges exceptionnelles	820 €	1 839 €	1 019 €	124,3%
68 – Provisions	5 701 €	5 432 €	-269 €	-4,7%
TOTAL	27 647 941 €	27 899 474 €	251 533 €	0,91%

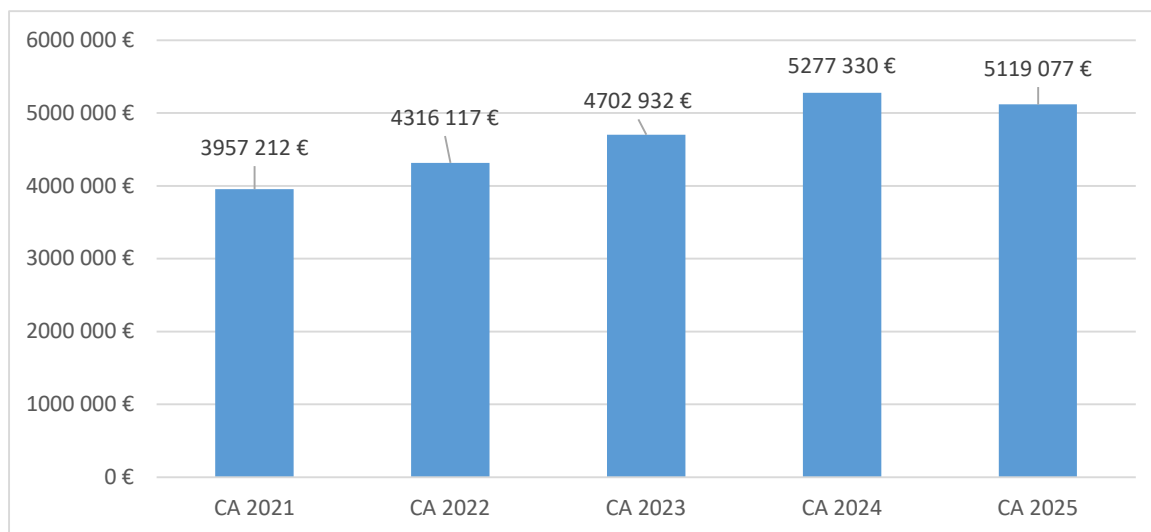
Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement 2025 s'élève à 27 899 474 euros contre 27 647 941 euros en 2024, soit une progression à hauteur de 0,91%.

1.2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

A l'inverse de 2023 et 2024, le montant des charges à caractère général 2025 connaît une diminution sensible (-3%).

Les charges à caractère général s'élèvent à 5 119 077 € et représentent 18,3 % des dépenses réelles de fonctionnement total, une part en diminution dans le budget de la Ville. Il s'agit du second poste de dépenses après la masse salariale. Le taux de réalisation budgétaire des charges à caractère général atteint 93% au CA 2025, une réalisation identique à celle de 2024 et en sensible amélioration par rapport aux années précédentes.

Evolution des charges à caractère général sur la période 2021-2025 :



1.2.1.2 Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel représentent un montant de **19 629 141 euros** en 2025 contre 19 272 014 euros en 2024, soit une importante progression de **+ 1,85 %**.

Ce poste de dépenses représente 70,4 % des dépenses totales de fonctionnement, une part en légère augmentation, principalement liée au fait que les charges générales sont basses et en diminution. Le taux de réalisation de ce chapitre budgétaire s'élève à 97,3 %, un niveau bas au regard de l'historique.

La masse salariale présente une évolution limitée par rapport à l'année précédente. Les clefs d'évolution exogènes et endogènes de la masse salariale sont à analyser au regard de l'année précédente avec les effets suivants :

➤ **Heures supplémentaires et heures complémentaires**

A Couëron, les heures supplémentaire et complémentaire sont principalement réalisées pour répondre à l'absentéisme, soit en remplacement d'agents absents. Les heures supplémentaires représentent environ 0,14 % de la masse salariale brute qui représente 12 422 heures contre 1,05 % de la masse salariale pour les heures complémentaires.

➤ **Glissement vieillesse technicité (GVT)**

Le glissement vieillesse technicité est une notion de variation de la masse salariale à effectif constant qui intègre les avancements automatiques d'échelon, les changements de grade et évolutions dus à l'obtention d'un concours ou d'une promotion interne. Le GVT Indiciaire moyen entre janvier et décembre 2025 atteint +0,99 % (contre 2.25 % en 2024).

➤ **Régime indemnitaire**

La mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), a été finalisée en 2022. Les évolutions sont uniquement dues à l'évolution des effectifs.

Le régime indemnitaire représente toujours 16,43% de la masse salariale brute 2025, mais son évolution est négative par rapport à 2024 de -0.17%.

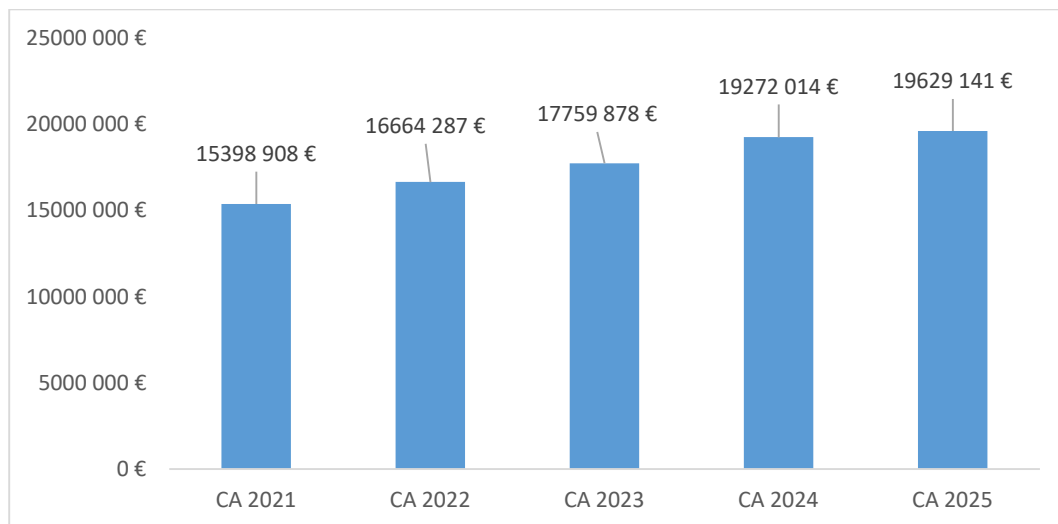
➤ **Augmentation des effectifs et vacances de poste**

Dans la continuité de la mise en œuvre du projet de collectivité 2021-2026, déclinant l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité, la mise en adéquation entre les besoins et les ressources a été opérée, dans une logique de maîtrise et d'optimisation de la dépense.

Ainsi, en 2025, les ETP moyens ont été portés à 412,05 (contre 407,87 en 2024), soit environ + 4 ETP, et l'effectif moyen physique augmente également de 4 agents en moyenne, avec 506 agents au total.

Plus globalement le coût mensuel moyen constaté entre janvier et décembre 2025 par agent est de 3 043 € en évolution de 1.25 % par rapport à l'année 2024.

Evolution des dépenses de personnel sur la période 2021-2025 :



1.2.1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits se composent principalement de deux postes de dépenses : la contribution obligatoire au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et le prélèvement au titre de la loi SRU. Le montant du FPIC atteint 88 591 euros en 2024, en progression importante par rapport à 2023 (+7,6%, +6 200 €). Le prélèvement au titre de la loi SRU augmente en 2025 à 133 600 euros.

Le montant global de ce chapitre budgétaire s'élève à **222 199 euros en 2025**, en augmentation de 35,6 % par rapport à 2024.

1.2.1.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 2 826 199 euros en 2025 contre 2 839 621 euros en 2024, soit une très légère diminution de -0,5 %.

Les deux principaux postes de dépenses au titre de ce chapitre sont :

- Les subventions de fonctionnement versées aux associations pour un montant de 990 217 euros (-7,4 % par rapport à 2024).

- La subvention versée au CCAS d'un montant de 1 100 000 euros (en augmentation de +5,1 % par rapport à 2024), qui représente plus de 73 % du budget global de fonctionnement du CCAS.

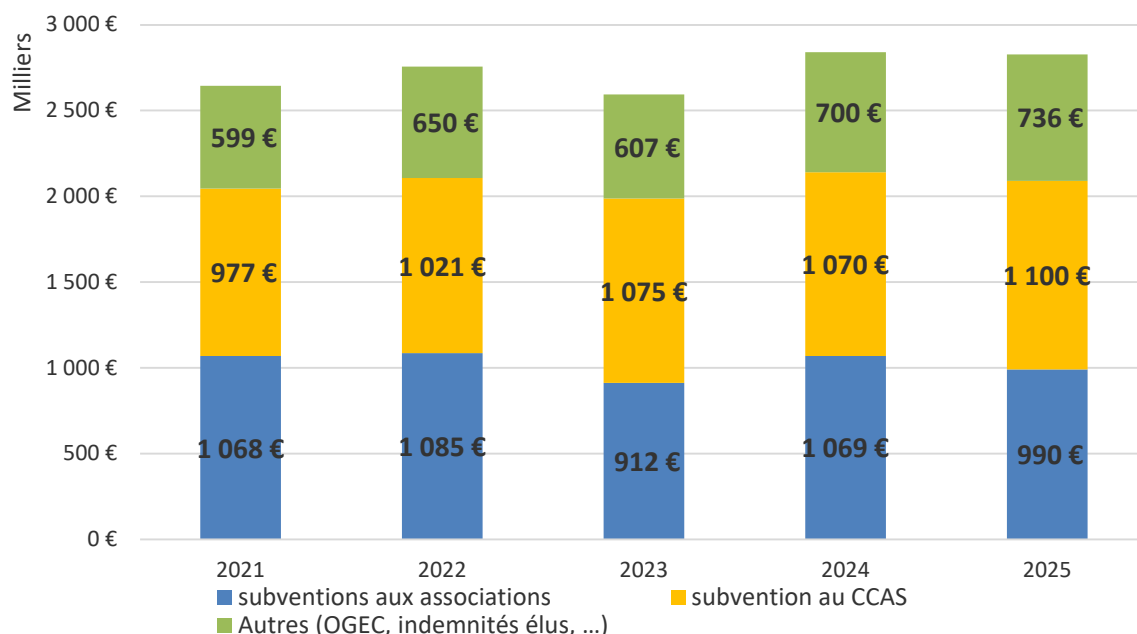
Les autres charges de gestion courante correspondent aux dépenses informatiques « en nuage » (159 832 euros, +21%), à la participation financière obligatoire versée par la Ville à l'école privée Saint Symphorien (286 089 euros, +3%) ainsi qu'aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (233 431 euros, +0,4%).

Les charges de gestion courante représentent 10,1 % des dépenses globales de fonctionnement, une part légèrement inférieure à 2024. Le taux de réalisation budgétaire sur ce chapitre atteint 95,8 % en 2025.

Evolution des autres charges de gestion courante sur la période 2021-2025 :

CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Taux de croissance annuel moyen 2021-2025
2 643 222	2 756 155	2 593 461	2 839 621	2 826 199	1,69%

Evolution des autres charges de gestion courante sur la période 2021-2025 :



1.2.1.5 Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières se composent des intérêts de la dette de la Ville. En 2025, ils atteignent 95 587 euros, contre 88 591 euros en 2024 soit une hausse de 7,9 %, due à la souscription en 2025 d'un emprunt d'un montant de 2 millions d'euros.

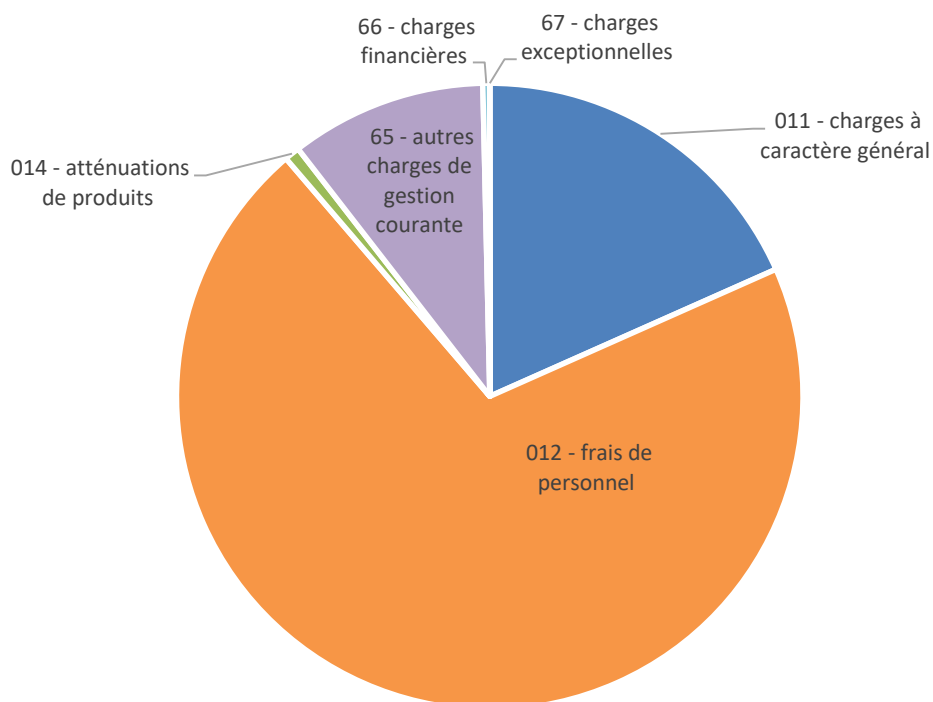
La variation moyenne annuelle sur 5 ans est de - 14 %. Cette diminution significative des charges financières s'explique par le vieillissement de la dette.

Les charges financières ne représentent que 0,3 % des dépenses globales de fonctionnement.

1.2.1.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 839 euros contre 820 euros en 2024. Elles correspondent à des annulations de titres sur exercice précédent.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1.2.2 Les recettes de fonctionnement

Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	2024	2025	Différence	Variation
013 - atténuation de charges	443 516 €	318 592 €	-124 924 €	-28,2%
70 - produits des services et du domaine	1 935 954 €	1 870 431 €	-65 523 €	-3,4%
73 - impôts et taxes	21 504 355 €	22 235 592 €	731 237 €	3,4%
74 - dotations, subventions et participations	5 439 653 €	5 519 663 €	80 010 €	1,5%
75 - autres produits de gestion courante	235 527 €	251 425 €	15 898 €	6,7%
77 - produits exceptionnels	5 000 €	79 517 €	74 517 €	1490,3%
78 - reprises sur provisions	23 270 €	0 €	-23 270 €	-100,0%
TOTAL	29 587 273 €	30 275 220 €	687 947 €	+2,33%

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2025 est de 30 275 200 euros, contre 29 587 273 euros en 2024, soit une augmentation de 687 947 euros (+ 2,33 %).

1.2.2.1 Les atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges sont des recettes de fonctionnement liées aux remboursements reçus sur la rémunération du personnel. Il s'agit des indemnités journalières versées notamment par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, des remboursements de l'assurance du risque statutaire (297 263 euros), de la compensation du supplément familial de traitement (10 687 euros), ainsi que des remboursements des droits syndicaux par le Centre de Gestion (10 641 euros).

Le montant de ces recettes est en diminution sensible par rapport à 2024 (-28 %), au regard des remboursements liés aux congés longue maladie perçus par la Collectivité dans le cadre de l'assurance statutaire.

1.2.2.2 Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70)

Ce chapitre budgétaire regroupe l'ensemble des recettes tarifaires perçues par la commune en contrepartie d'un service rendu à la population. En 2025, elles atteignent 1 870 431 euros, un montant en diminution de 3,4 % par rapport à 2024.

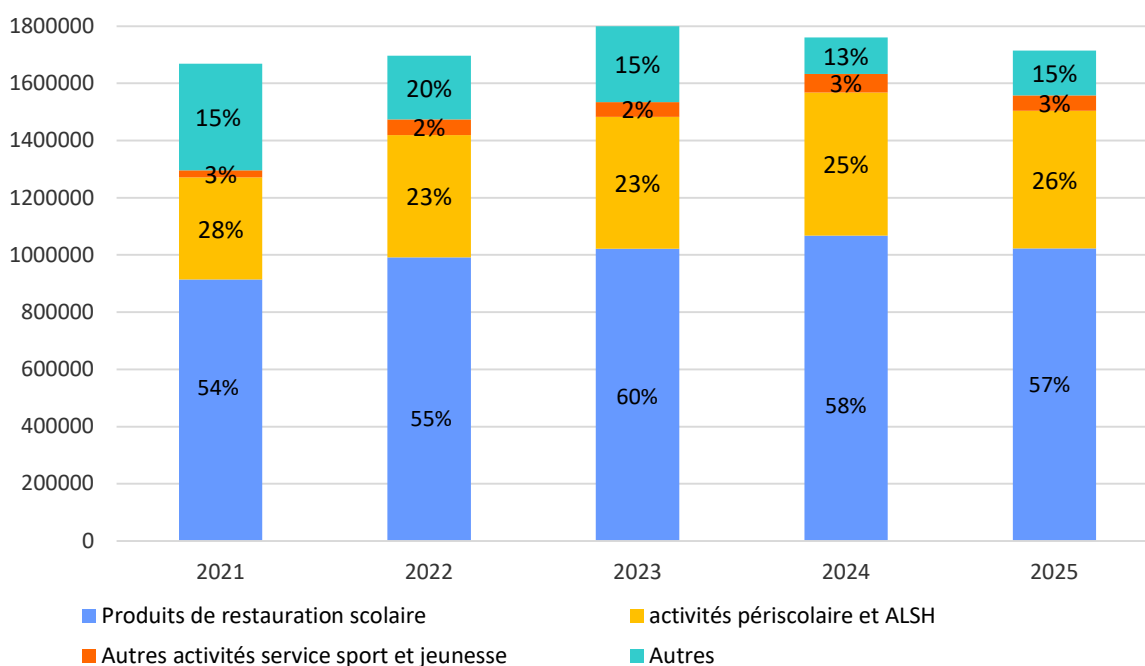
Les produits liés à la restauration scolaires et activités péri-éducatives représentent 80 % des recettes totales de ce chapitre budgétaire.

Les principales recettes de ce chapitre sont liées aux services suivants :

- Les services de restauration scolaire : **1 023 155 euros** (- 4,1 %)
- Les services liés à l'accueil de loisirs et périscolaire : **480 797 euros** (-4,0 %)
- L'accueil par les structures de la petite enfance : **155 961 euros** (- 11,2 %).
- Les activités sportives et de loisirs jeunesse : **53 499 euros** (- 17,2 %)
- Les prestations funéraires (concessions) : **43 531 euros** (- 2,1 %)

- La valorisation de la mise à disposition de personnel auprès du COS local, des associations sportives ou du budget annexe pompes funèbres : **20 478 euros** (-25,1 %)
- Le spectacle vivant : **11 983 euros** (+ 7,6 %)
- Le remboursement par Nantes Métropole des frais de gestion pour le vélodrome (prévisionnel 2024 et régularisation 2023) : **31 689 euros** (-2,4%)
- Les autres recettes notamment d'occupation domaniale : **45 734 euros** (+436 %)

Évolution des produits des services 2021-2025



Le taux de réalisation budgétaire de ce chapitre atteint **107,5%** en 2025, contre 108,2 % en 2024. Les produits des services et du domaine représentent **6,2%** des recettes globales de fonctionnement, contre 6,5 % en 2024.

1.2.2.3 Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes se composent des recettes fiscales perçues par la Ville ainsi que des compensations d'impôts versées par Nantes Métropole. En 2025, la ville de Couëron a reçu **22 235 592 euros** au titre des impôts et taxes contre 21 504 355 euros en 2024, soit une augmentation de +3,4%.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Commune ne perçoit plus de Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales. Elle ne perçoit plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En 2023, la Ville a voté une majoration de 40 % sur la cotisation applicable à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

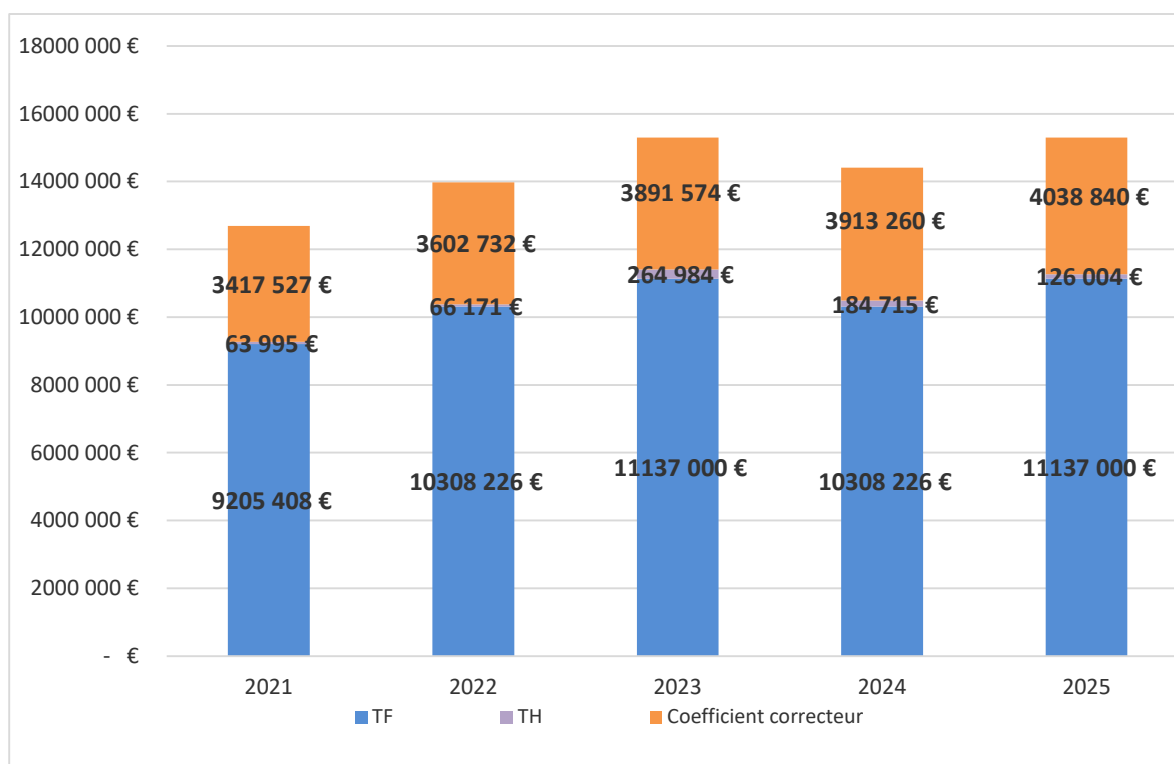
En 2025, les bases fiscales ont fait l'objet d'une revalorisation de 1,7%.

Les produits de la fiscalité 2025 se composent :

- De la **taxe foncière sur le bâti (TFPB)** à hauteur de **11 278 453 euros**,
- De la **taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)** à hauteur de **211 033 euros**,
- Du **coefficient correcteur** compensant au surplus la perte de TH sur les résidences principales à hauteur de **4 038 840 euros**,
- De la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** à hauteur de **126 004 euros**,
- De **rôles supplémentaires** à hauteur de **27 493 euros**,

Soit un total de **15 681 823 euros**. Pour mémoire, le produit de la fiscalité directe 2023 s'était établi à 15 404 524 euros.

Progression de la fiscalité locale 2021-2025



En 2025, les recettes fiscales connaissent une progression normale, à hauteur de + 3,4 % par rapport à 2024.

Les autres taxes indirectes représentent en 2025 un montant de **1 744 797 euros** contre 1 617 083 euros en 2024 (+7,9 %). Elles se composent :

- **Les droits de mutation : 1 218 470 euros.** Après des baisses très importante en 2023 (-27%) et 2024 (-12%), les droits de mutation connaissent une amélioration en 2024 (+ **18,8 %**), grâce à une reprise du marché immobilier.
- **La taxe sur l'électricité : 359 296 euros**, cette taxe connaît une diminution de 16% en 2025.
- **La taxe sur les déchets : 121 479 euros.** Cette taxe, due par l'usine d'incinération des déchets Arc-en-ciel, est assise sur le tonnage de déchets réceptionné l'année précédente, la tonne étant valorisée à hauteur de 1,50 euros. En 2025, son montant est en augmentation de +6,3%.

- **La taxe sur la publicité extérieure : 114 495 euros.** La TLPE s'applique à tout support publicitaire fixe, extérieur et visible de la voie publique, en fonction de la surface exploitée. Après une diminution de -12,4% en 2024, le montant de cette taxe a augmenté de 23,4% en 2024.
- **La taxe sur les pylônes électriques : 100 285 euros.** Cette taxe a augmenté de +5,2 % entre 2024 et 2025.

1.2.2.4 Les reversements de Nantes Métropole

Les participations 2025 de Nantes Métropole, sont définies dans le cadre du pacte financier de solidarité métropolitain approuvé en décembre 2021 et selon les modalités de révision précisées par délibération du conseil métropolitain en date du 10 février 2023. Elles se composent des deux dispositifs suivants :

- **L'Attribution de Compensation (AC) : 3 571 683 euros.** Le montant de l'AC 2025 augmente sensiblement par rapport à 2024, grâce à une recette exceptionnelle correspondant à trois années de rétroactivité.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 1 218 470 euros.** En 2025, la DSC progresse de +0,7 % par rapport à 2024. Ce montant a été calculé au regard des critères d'effort fiscal, d'insuffisance de potentiel fiscal, et d'insuffisance de revenu moyen par habitant. Les montants reversés aux communes sont par ailleurs indexés sur l'évolution annuelle des produits fiscaux métropolitains, ainsi que des dotations et autres allocations perçues par Nantes Métropole.

Le taux de réalisation budgétaire du chapitre impôts et taxes atteint **99,8 %**. Ce chapitre représente **73,4 %** des recettes globales de fonctionnement.

1.2.2.5 Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations regroupent les dotations de fonctionnement et compensations fiscales versées par l'État, ainsi que les dotations de la CAF versées au titre de politique enfance jeunesse.

En 2025, elles s'élèvent à **5 519 663 euros** contre 5 439 653 euros en 2022, soit une augmentation limitée à **+1,5 %**.

➤ Les dotations de l'Etat

Evolution des principales dotations de l'Etat

Libellé	CA 2024	CA 2025	Différence	Variation
Dotation Globale de Fonctionnement	2 632 243 €	2 625 782 €	- 6 461 €	-0,2%
Dotation Nationale de Péréquation	79 491 €	95 389 €	15 898 €	+20,0%
Allocations compensatrices	638 741 €	681 8 €	43 017 €	+6,7%
	3 350 475 €	3 402 929 €	52 454 €	1,6%

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) principale recette de fonctionnement de l'Etat, est constituée de deux composantes : la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation. Après 13 ans de stabilité ou de diminution, et deux années 2023 et 2024 en augmentation, l'enveloppe de DGF versée aux communes est stable à nouveau. Ces crédits nouveaux permettent de financer l'effort de péréquation en faveur des communes rurales, urbaines et ultra marines les plus fragiles, et ainsi d'éviter l'application d'un écrêtement au regard du potentiel fiscal de la commune. Ainsi, Couëron s'est vu attribuer une dotation forfaitaire en baisse de -0,2 % par rapport à 2024.

La dotation nationale de péréquation quant à elle augmente sensiblement de +20%. Celle-ci est prise en compte dans le calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune.

Enfin, après une baisse de -27% en 2024, les allocations compensatrices augmentent en 2025 de +6,7%.

➤ **Les participations de la CAF**

Après des années de forte progression, les recettes issues du partenariat avec la CAF atteignent 1 590 917 euros en 2025, un montant en diminution sensible de -6,7%.

Les montants s'établissent comme suit :

- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : 112 000 euros
- Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les activités péri-éducatives et ALSH : 779 632 euros
- Prestation de Service Unique (PSU) pour les structures d'accueil de jeunes enfants : 699 285 euros

Le chapitre dotations et participations représente 18,2 % des recettes globales de fonctionnement. Le taux de réalisation budgétaire du chapitre atteint **105,9 %**.

1.2.2.6 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

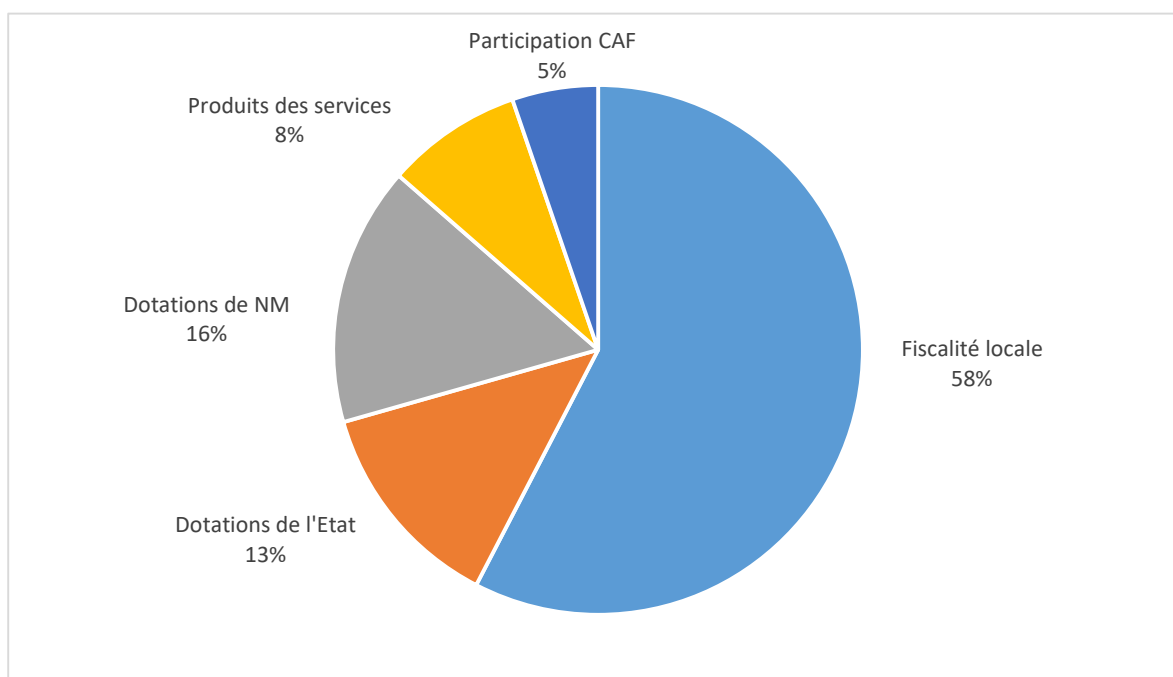
Les autres produits de gestion courante représentent un montant de 251 425 euros en 2025, dont :

- Locations de salles communales : 20 432 euros
- Loyers des biens immobiliers mis en location : 130 563 euros
- Mise à disposition des équipements sportifs (lycée, collège, ...) : 78 894 euros

1.2.2.7 Les produits exceptionnels et reprises sur provisions (chapitres 77 et 78)

Les produits exceptionnels et reprises sur provisions 2025 s'élèvent à 79 517 euros. Ils intègrent les remboursements d'assurances à la suite de sinistres, les reprises de comptes épargne temps des nouveaux agents ainsi que des régularisations d'écritures comptables (annulations de mandats sur exercice antérieur).

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Les résultats de la section de fonctionnement

<u>Soldes intermédiaires de gestion</u>	CA 2024	CA 2025	Différence	Variation
Produits de gestion	29 559 003 €	30 195 703 €	636 700 €	+2,2%
Charges de gestion	27 552 830 €	27 796 616 €	243 786 €	+0,9%
Excédent brut de fonctionnement	2 006 173 €	2 399 087 €	392 914 €	+19,6%
Résultat financier (solde entre charges et produits financiers)	- 88 591 €	- 95 587 €	-6 996 €	7,9%
Résultat exceptionnel (solde entre charges et produits exceptionnels, dont provisions)	21 749 €	72 247 €	50 498 €	+232,2%
Solde d'opérations d'ordre	-881 718 €	-947 100 €	- 65 382 €	+7,4%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 057 613 €	1 428 647 €	371 034 €	+35,1%

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice s'élève à 1 428 667 euros.

Les produits évoluent modérément, mais plus vite que les charges de gestion, ce qui explique l'augmentation sensible du résultat de fonctionnement au compte administratif 2025 (+35,1%).

Résultats de fonctionnement 2021-2025

CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
2 828 050 €	3 203 076 €	3 376 027 €	1 057 613 €	1 428 647 €

1.3. La section d'investissement

1.3.1. Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement 2025 s'élèvent à **6 477 309 euros** comprenant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

1.3.1.1 Les dépenses d'équipements

Les dépenses d'équipement 2025 atteignent un montant de 5 660 332 euros. Elles augmentent de 35,1 % par rapport à 2024. L'année 2025 est notamment marquée par les travaux de rénovation de l'école Aristide Briand pour 841 800 euros et la rénovation des sanitaires de l'école Charlotte Divet pour 52 400 euros.

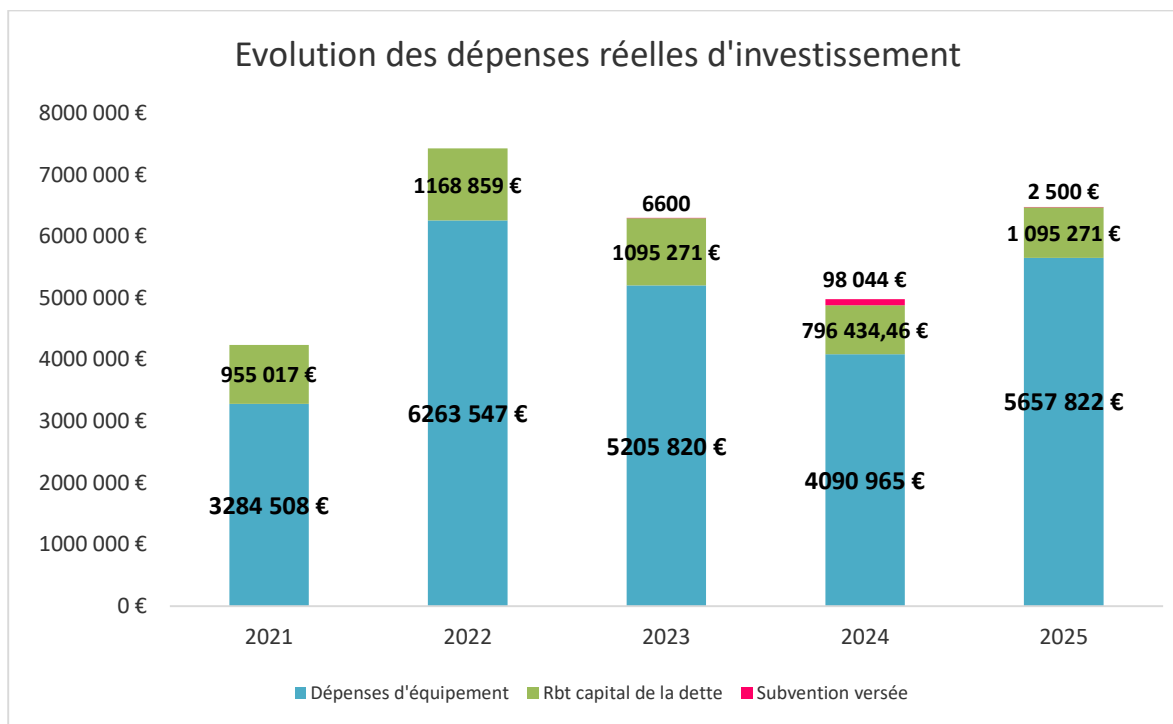
La répartition par chapitre budgétaire et opérations votées se décline de la manière suivante :

Les dépenses d'investissement par chapitre

Opérations / Chapitre	2023	2024	2025
20 - Immobilisations Incorporelles	149 802 €	250 661 €	417 558 €
204 - Subventions d'équipement versées	6 600 €	98 044 €	2 500 €
21 - Immobilisations Corporelles	2 346 838 €	2 488 102 €	2 032 560 €
23 - Immobilisations en cours	2 709 180 €	1 351 868 €	3 207 704 €
TOTAL dépenses d'équipements	5 212 420 €	4 188 675 €	5 660 322 €

Par ailleurs, de nombreux travaux sont engagés qui se traduisent dans les **restes à réaliser en dépenses** qui d'élèvent au 31 décembre 2025 à **1 192 800 euros**, décomposés comme suit :

- ⇒ 119 123 euros pour les travaux de réhabilitation de l'école Aristide-Briand
- ⇒ 73 686 euros pour les abords du CTM
- ⇒ 57 432 euros pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité du gymnase Gourhand et de la salle de l'Estuaire
- ⇒ 53 579 euros pour le remplacement de l'éclairage du stade Hauray



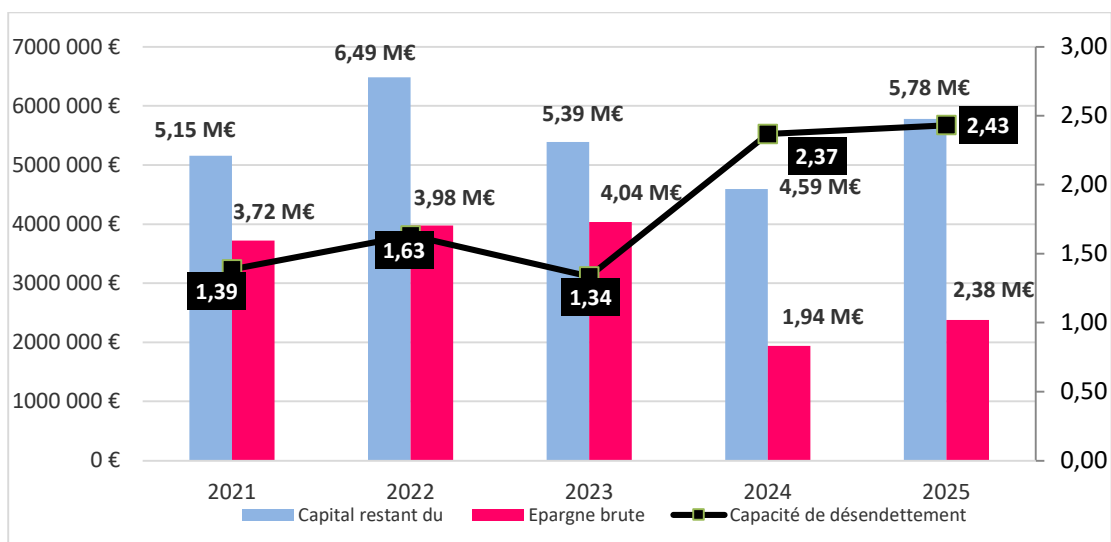
1.3.1.2 La dette

En 2025, le montant du remboursement du capital de la dette atteint 816 987 euros, montant en hausse modérée de +2,6% par rapport à 2024.

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 5 777 115 euros, soit un endettement de 246 euros par habitant.

La capacité de désendettement égale à **2,43 années** au 31 décembre 2025, représente le nombre d'année nécessaire à la Ville pour rembourser intégralement sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Elle se maintient à un niveau largement inférieur au seuil critique pour une collectivité locale (environ 8 à 12 années). Par ailleurs, la Ville dispose d'une dette parfaitement saine assise à 100 % sur des taux fixes.

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement 2021-2025



1.4 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement au compte administratif 2025 s'élèvent à **5 826 549 euros**. Le montant du FCTVA, calculé selon les dépenses d'investissement N-1, atteint 621 770 euros contre 827 295 euros en 2024.

Les subventions reçues pour financer les projets d'équipement, représentent 60 145 euros, un montant en forte diminution par rapport à 2024, mais avec des restes à réaliser très importants.

Un nouvel emprunt de 2 000 000 € a été contracté en 2025.

En 2025, le montant de l'autofinancement est 3 144 634 euros.

Au 31 décembre 2025, les restes à réaliser en recettes (reports) sont de 495 246 euros. Il n'y en avait pas en 2024.

Les principaux reports de recettes sont les suivant :

- ⇒ 268 000 euros pour les travaux de rénovation de la maison des Fripouilles
- ⇒ 100 000 euros pour la dotation de soutien à l'investissement local pour les travaux de l'Hôtel de Ville
- ⇒ 90 000 euros pour la dotation de soutien à l'investissement local pour l'amélioration de la performance des bâtiments

Les recettes par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2023	2024	2025
10 - Dotations (FCTVA)	937 077 €	827 295 €	621 770 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 912 473 €	4 212 531 €	3 144 634 €
13 - Subventions	976 583 €	467 221 €	60 145 €
16 - Emprunts			2 000 000 €
Autres recettes		569 €	€
TOTAL des recettes réelles	5 826 134 €	5 507 616 €	5 826 549 €

Détail des subventions reçues en 2025

Opérations	Montant
Dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Anne Franck Leon Blum	60 000 €
Divers	145 €
TOTAL GENERAL	60 145 €

2. Les principales réalisations budgétaires 2025

Les principales réalisations budgétaires présentées ci-dessous, tant en fonctionnement qu'en investissement, témoignent des actions de la Commune dans la mise en œuvre des services publics.

2.1. Education enfance et jeunesse

Avec **11,76 millions d'euros en fonctionnement au CA 2025**, les politiques publiques petite enfance, éducation, restauration scolaire et jeunesse représentent comme chaque année le premier poste budgétaire de la Collectivité, soit 42,2 % du budget total de fonctionnement de la Collectivité.

Petite enfance

La Ville souhaite développer et diversifier l'offre d'accueil adaptée aux jeunes enfants, sécurisante et favorable au développement, et permettant aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les chiffres clés du compte administratif 2025 :

- Dépenses de fonctionnement : **1 346 818 euros soit 4,8 %** des dépenses de fonctionnement totales, se déclinant comme suit :
 - Dépenses de fonctionnement (fournitures et prestations de services, dépenses de personnel, charges générales, achat de places de berceaux auprès des Petits Chaperons Rouges) des multi accueils et Relais Petite Enfance (RPE) : 1 309 503 euros
 - Subvention versée à l'association des Lapins Bleus : 37 315 euros
- Recettes petite enfance :
 - Participations des familles : 155 961 euros
 - Prestation de service unique (PSU) (CAF) : 699 285 euros

Education et restauration collective

Enfin, sur les questions d'investissement, des enveloppes bâtimentaires importantes ont été consacrées en 2025 à l'entretien durable du patrimoine scolaire visant à en garantir la sécurité et la pérennité, et à améliorer la performance énergétique des équipements :

- 1 Ecole Aristide Briand : travaux de rénovation de l'école : 841 800 €
- 2 Site scolaire Charlotte Divet et Marcel Gouzil : rénovation des 3 blocs sanitaires de l'école maternelle : 52 400 €
- 3 Ecole Anne Franck Léon Blum : suite de la réfection de la cour de l'école.

Les chiffres clés du compte administratif 2025 :

- Dépenses de fonctionnement : **9 451 198 euros**, soit **33,9 %** des dépenses de fonctionnement totales, se déclinant comme suit :
 - Soutien à l'enseignement primaire public : fournitures et prestations de services (dotations scolaires, animations et sorties scolaires, charges générales, dépenses de personnel, ...) : 2 801 109 euros
 - Activités péri-éducatives et de loisirs : ateliers Ville, accueil périscolaire et accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi (fournitures et prestations de services, charges générales, dépenses de personnel) : 2 916 669 euros
 - Restauration : fournitures et prestations de services associées, dépenses de personnel et charges générales : 3 724 380 euros
 - Autres contributions (OGEC, participations scolarisation hors commune, subventions) : 326 958 euros
- Recettes de fonctionnement :
 - Participation des familles : 1 503 952 euros
 - Dotation de soutien des rythmes scolaires (État) : 105 850 euros
 - Prestation de service ordinaire (PSO) et Bonus Territoires (CAF) : 779 632 euros
- Dépenses d'équipements (investissement) : 1 281 100 euros, dont 841 800 euros pour la rénovation de l'école Aristide Briand, 52 400 euros pour les travaux sur les sanitaires de l'école Charlotte Divet et 25 700 euros pour la réfection de la cour du groupe scolaire Anne Franck Leon Blum.

Jeunesse

Les chiffres clé du compte administratif 2025 :

- Dépenses jeunesse : **959 072 euros** soit **3,4 %** des dépenses de fonctionnement globales
 - Dépenses de fonctionnement, fournitures et prestations de services, dépenses de personnel jeunesse : 523 273 euros
 - Subventions aux associations (dont centres sociaux et Amicale Laïque Couëron centre) : 478 131 euros
- Bonus Territoires (dont l'appui aux postes de chargés de coopération de la Convention Territoriale Globale) et Prestation de Service Jeunes - CAF : **112 000 euros**

2.2. Cohésion sociale, solidarité et relation aux usagers

Solidarité

Le compte administratif 2025 retrace ainsi un montant de **1 100 000 euros** au titre de la politique de solidarité, correspondant à la subvention d'équilibre versée au CCAS, soit **3,9 %** des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2025 (budget ville, hors CCAS) :

- Subvention de la ville au CCAS : **1 100 000 euros**

Relation aux usagers

Le montant consacré au titre de la politique de relation aux usagers s'établit à **489 141 euros en 2025**, soit **1,8 %** des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2025 :

- Dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté : **390 977 euros**
- Maison France Services : **624 100 euros**

2.3. Culture

Sur un plan financier, le compte administratif 2025 fait part d'un montant de **1 782 652 euros** en fonctionnement intégrant les différents projets et actions réalisés, dépenses de personnel, charges générales dédiées à la politique culturelle, ainsi que le soutien aux associations culturelles. Les dépenses consacrées en 2025 représentent **6,4 %** des dépenses totales de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2025 :

- Dépenses d'action culturelle transversale : 727 769 euros
- Dépenses pour la lecture publique (médiathèque Victor-Jara) : 515 464 euros
- Dépenses spectacle vivant (théâtre Boris-Vian, programmation de spectacles et d'actions culturelles) : 307 938 euros
- Dépenses en faveur du patrimoine culturel : 231 481 euros

2.4. Sports

Ainsi, financièrement, le compte administratif 2025 fait part d'un montant de **1 413 622 euros** en fonctionnement au titre de la politique sportive, soit **5,1 %** des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2024 :

- Fonctionnement de la piscine municipale : **408 260 euros**
- Fonctionnement des autres installations sportives (terrains et gymnases) : **907 805 euros**
- Subventions aux associations sportives : **97 557 euros**

- Recettes services sportifs (régie piscine, mise à disposition des équipements sportifs, notamment auprès des collèges et lycées) : **78 894 euros**

2.5. Soutien aux associations et aux initiatives locales

Les chiffres clés du compte administratif 2025 :

- Montant total des subventions de fonctionnement 2025 versé aux associations : **990 217 euros**
- Autres dépenses de fonctionnement liées à la vie associative et aux initiatives locales : **651 514 euros**

2.6. Aménagement du territoire et au cadre de vie

Au total, les réalisations budgétaires relatives à l'aménagement du territoire et au cadre de vie représentent un montant de **2 651 503 euros**, soit **9,5 %** des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2025 :

- Dépenses pour les espaces verts et naturels : 1 477 015 euros
- Dépenses et contributions pour l'aménagement urbain et l'action foncière : 795 940 euros
- Dépenses de prévention et de tranquillité publique : 378 549 euros

2.7. Ressources internes

Au total, la gestion des ressources internes a mobilisé un montant de **6 817 916 euros** au compte administratif 2025 soit **23,9 %** des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres clés du compte administratif 2025 :

- Dépenses de fonctionnement liées au système d'information : **751 868 euros**

- Dépenses de fonctionnement liées au patrimoine bâti (entretien, maintenance, fluides, masse salariale) : **2 824 330 euros**
- Dépenses de fonctionnement liées aux moyens généraux (entretien ménager, garage, achats et approvisionnement, courrier/reprographie) : **1 265 989 euros**
- Autres fonctions supports (RH, finances/commande publique, ...) : **1 975 730 euros**

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques

